



AFRICAN TELECOMMUNICATIONS UNION
L'UNION AFRICAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

General Secretariat / Secrétariat Général

Nairobi, 8 novembre 2022

Réf. : 158/11/ATU/RC/CIR-2022

Aux Administrations africaines concernées par la Résolution 559 (Afrique du Sud ; Bénin ; Botswana ; Burundi ; Comores ; Congo ; République démocratique du Congo ; Djibouti ; Guinée équatoriale ; Eswatini ; Gabon ; Kenya ; Lesotho ; Madagascar ; Malawi ; Mali ; Maurice ; Mozambique ; Namibie ; Nigéria ; Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe).

Autres administrations concernées par la Résolution 559 (Afghanistan, Albanie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, État de la Cité du Vatican, Géorgie, Irak, Moldavie, Macédoine du Nord, Malte, Pologne, Roumanie, Serbie).

CC : Autres États membres de l'UAT, sous-régions de l'UAT et associations africaines de régulateurs

Monsieur/Madame,

Atelier spécial sur l'élaboration de la Partie B des soumissions au titre de la Résolution 559 (CMR-19)

Le Secrétariat général de l'UAT présente ses compliments à votre administration/organisation, et a l'honneur de vous informer que l'UAT, en collaboration avec l'UIT, organise un **atelier spécial en ligne sur l'élaboration de la Partie B des soumissions au titre de la résolution 559 (CMR-19) le 13 décembre 2022 (14H00 à 18H00, heure d'Afrique de l'Est).**

L'objectif principal de l'atelier est de permettre au Bureau des radiocommunications de l'UIT d'exposer les moyens pratiques d'élaborer et de présenter la Partie B de la soumission au titre de la Résolution 559. Cet atelier fait suite aux deux précédents ateliers spéciaux que l'UAT a organisés en collaboration avec l'UIT sur la mise en œuvre de la Résolution 559 (CMR-19).

Vous voudrez bien noter que toutes les administrations concernées devront présenter leur soumission au titre de la Partie B au Bureau des radiocommunications à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, de sorte qu'il dispose du temps nécessaire pour soumettre leurs propositions à la CMR-23 concernant la Résolution 559. En tant qu'administration concernée, il est extrêmement important que votre pays contribue de manière active à l'atelier afin d'élaborer et de présenter lesdites soumissions dans les délais.

Cette lettre tient lieu d'invitation pour votre administration/organisation à participer audit atelier. Les participants sont priés de s'enregistrer tout simplement en cliquant sur le lien suivant : <https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZwud-yprTIsE9etemJqfJcBj3sgR66wzRm3>. Après leur inscription, ils recevront un e-mail de confirmation contenant le lien de connexion à la réunion.

Si vous avez des questions ou souhaitez avoir plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter. Je compte sur la participation de votre administration/organisation.

Recevez, Monsieur/Madame, mes salutations distinguées.

John OMO
Secrétaire général



✉ B.P. 35282, Code 00200, Nairobi, Kenya

🌐 www.atuuat.africa @ sg@atuuat.africa

📍 CA Building, Waiyaki way, Nairobi

☎ +254 722 203132